N°DBCA-2023-029

- Membres théoriques :

- Membres en exercice :

5

- Membres présents :

- Votants :



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS **DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

CONVENTION DE PARTENARIAT ARMADA 2023

Le 11 mai 2023, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 26 avril 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2ème Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3ème Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5ème membre

ETAIT ABSENT EXCUSE

• Monsieur Nicolas BERTRAND, 1er Vice-Président

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Sociétale	Assurer un service public de	Participer au développement
	qualité sur le territoire	d'une culture de la sécurité
	Faire de la sécurité civile	civile
	l'affaire de tous	

*

Vu:

- le Code général des collectivités territoriales,
- la délibération n°2022-CA-58 du 06 décembre 2022 portant actualisation des tarifs et des participations demandés par le Sdis 76 aux bénéficiaires de certaines prestations,
- la délibération n°2021-CA-30 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.

* *

L'association « ARMADA DE LA LIBERTE » organise périodiquement depuis sa création en 1994, des rassemblements de grands voiliers et navires modernes réalisant ainsi à ces occasions diverses manifestations. Le prochain rassemblement se déroulera du 08 au 18 juin 2023 dans le port de Rouen.

Dans le cadre des questions organisationnelles dont celles de la sécurité inhérente à ce genre de manifestations, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) s'engage à renforcer ses moyens humains et matériels sur le site même ainsi qu'aux abords de la manifestation et ce à titre onéreux.

Afin de permettre la réussite de la manifestation « ARMADA 2023 », le Sdis 76 et l'association « ARMADA DE LA LIBERTE » ont souhaité convenir d'une relation partenariale dont les termes sont exposés dans le projet de convention ci-jointe.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser le président à signer la convention de partenariat ci-jointe, ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230511-DBCA-2023-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023 Affichage : 15/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration, Signé électroniquement, le 15/05/2023 Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER